



SAINT-LOUIS Agglomération Terres d'avenir

Avis n° 2023/020

DECISION DU PRESIDENT

Portant avis de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLU DE BARTENHEIM

Le Président de Saint-Louis Agglomération,

VU l'article L153-40 du Code de l'urbanisme ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Saint-Louis Agglomération approuvé le 29 juin 2022 ;

VU la délibération du conseil municipal de Bartenheim en date du 4 avril 2023 relative à une modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 février 2014, modifié le 27 mars 2018 et le 7 décembre 2022 ;

VU la transmission du projet de modification n°3 du Programme Local d'Urbanisme pour avis à Saint-Louis Agglomération en date du 8 septembre 2023 ;

VU la délibération du conseil communautaire de Saint-Louis Agglomération en date du 15 juillet 2020 donnant délégation au Président pour émettre les avis sur les Plan Locaux d'Urbanisme pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

VU l'analyse de la compatibilité du projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bartenheim avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Saint-Louis Agglomération approuvé le 29 juin 2022 ;

Relève que le projet de modification n°3 du PLU de Bartenheim traduit les objectifs et orientations du SCoT de Saint-Louis Agglomération ;

DECIDE

D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE au projet de modification n°3 du PLU de Bartenheim au regard de sa compatibilité avec les orientations du SCoT de Saint-Louis Agglomération approuvé le 29 juin 2022.

Précisant qu'en raison de l'évolution du cadre juridique depuis l'approbation du SCoT en vigueur et notamment des dispositions introduites par la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience » et de la révision du SRADDET de la Région Grand Est en cours, qui sera suivie d'une révision du SCoT, il vous est suggéré d'envisager dès à présent l'opportunité d'une évolution de votre document d'urbanisme.



Fait à Saint-Louis, le 19 octobre 2023

Le Président,
Jean-Marc DEICHTMANN

